

COMMUNE DE CHEMINON

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS

CANTON DE SERMAIZE LES BAINS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 30 JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept, le 30 Juin à 20 heures 30, à la salle des réunions de la mairie, le conseil municipal de la commune de CHEMINON, dûment convoqué le 24 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry FARGETTE, maire.

Etaient présents :

Mesdames CHAMOURIN Anne-Marie - JACOBÉ Christelle

Messieurs BASTEL Maurice - FARGETTE Thierry - GENTIL Olivier - GLUSZKOWSKI Loïc - MORLOT David - VAUCOULEUR Pascal - VERZAT Raymond.

Absents excusé(e)s : Mesdames BARRUÉ Laëtitia - GENTIL Juliane (procuration à Monsieur GLUSZKOWSKI Loïc) - HARLÉ France - PÉROT Françoise (Procuration à Monsieur FARGETTE Thierry) - Messieurs BURDAL Richard - RINALDI Frank.

Secrétaire de séance : Madame Christelle JACOBÉ

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion. Aucune remarque n'ayant été formulée, le registre des délibérations est paraphé par les conseillers présents à la réunion du 9 Juin 2017.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Organisation des rythmes scolaires 2017-2018
- Mise à disposition d'une canalisation pour la distribution de l'eau

et de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

- Participation financière aide école et NAP

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

I / ELECTIONS DES GRANDS ELECTEURS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Au premier tour du scrutin, à la majorité absolue, ont été élus Mesdames CHAMOURIN Anne-Marie, PEROT Françoise et Monsieur FARGETTE Thierry.

Les suppléants élus à la majorité absolue sont Messieurs BRASTEL Maurice, GENTIL Olivier et VERZAT Raymond.

II – ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES 2017-2018

Le décret relatif aux dérogations et à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est paru le 27 juin 2017.

Monsieur le Maire expose la possibilité de réorganiser le temps scolaire sur 4 jours à la rentrée 2017. Après en avoir délibéré et recueilli l'avis favorable des parents d'élèves et du conseil d'école, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle organisation sous réserve de l'accord du transporteur et de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

Horaires actuels

<i>Jours</i>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires matin	8 h 45 11 h 45	8 h 45 11 h 45	8 h 45 11 h 45	8 h 45 11 h 45	8 h 45 11 h 45	
Horaires après-midi	13 h 25 15 h 55	13 h 25 15 h 55		13 h 25 15 h 55	13 h 25 15 h 55	

Futurs horaires souhaités à l'issue du vote

<i>Jours</i>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires matin	8 h 45 11 h 45	8 h 45 11 h 45		8 h 45 11 h 45	8 h 45 11 h 45	
Horaires après-midi	13 h 35 16 h 35	13 h 35 16 h 35		13 h 35 16 h 35	13 h 35 16 h 35	

III – MISE A DISPOSITION D'UNE CANALISATION POUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un projet de mise à disposition selon les termes suivants :

L'Association Foncière de Cheminon met à disposition de la commune la partie de la canalisation allant de l'habitation de Monsieur BRIOLAT (Hameau de Brusson) à la future habitation de Monsieur GUERY Jérôme et Madame OLIVIER Marie (Hameau de Brusson), soit une longueur de 105 mètres.

La commune de Cheminon s'engage à réaliser à ses frais le déplacement du compteur et à prendre à sa charge tous les travaux d'entretien et de remplacement de cette partie de canalisation.

La présente convention est établie pour une durée de 50 ans avec tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTENT ce projet de convention,
- AUTORISENT M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

III – AFFAIRES DIVERSES :

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des proches de Monsieur Roger BARRILLIOT remerciant le Conseil Municipal des marques d'affection témoignées lors du décès de celui-ci.
- Monsieur Pol PETITPRETRE a fait parvenir un courrier adressé aux Conseillers Municipaux. Monsieur le Maire procède à la lecture de celui-ci. Monsieur PETITPRETRE témoigne des risques liés au passage de la route départementale devant son habitation, notamment concernant les sorties et stationnements de son véhicule. Il sollicite la pose d'un miroir réfléchissant face à la sortie de son habitation. Après discussion, les Conseillers Municipaux proposent à Monsieur Pol PETITPRETRE de fournir l'ensemble du matériel nécessaire et de faire procéder à l'installation du miroir par les employés municipaux.

Fin de Séance : 21h55

Le Maire

Thierry FARGETTE